



NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE
Novembre 2013

Dans ce numéro:

- **Evolution de la protection sociale en République de Corée : de la lutte contre une pauvreté abjecte à une sécurité sociale universelle**
- **L'Assemblée générale du Conseil International de l'Action Sociale**
- **Le programme de développement pour l'après 2015**
- **Ressources et liens utiles**

➤ **Article du mois :**

Evolution de la protection sociale en République de Corée : de la lutte contre une pauvreté abjecte à une sécurité sociale universelle: Par le Dr. Heung Bong Cha



Le Dr. Cha est Professeur émérite à Hallym University et a été Ministre de la Santé et de l'Assistance Publique en République de Corée. Il est Président du Conseil National de l'Action Sociale de Corée et Président de la région de l'Asie du Nord-est du CIAS.

La Corée a vécu dans la pauvreté durant la majeure partie du XXe siècle. La souffrance de la population que causaient une pauvreté et des maladies très répandues était indescriptible. Heureusement, une croissance économique rapide et une réalisation réussie de plans de développement téméraires élaborés au début des années 1960 ont entraîné une transformation spectaculaire de l'économie nationale durant la dernière partie du XXe siècle. Le succès économique du pays a entraîné des changements majeurs des conditions de vie de la population. Dans un contexte d'effondrement de l'économie agricole traditionnelle, la Corée a subi une industrialisation et une urbanisation rapides ; il était évident que l'amélioration générale du niveau de vie était liée à une croissance économique rapide et globale. Néanmoins, avec ces changements sociaux rapides, des problèmes sociaux aigus tels que les inégalités de revenus et la pauvreté relative devinrent assez manifestes, incitant une demande accrue en services de protection et d'aide sociales. Malgré tout, le pays récolta dans l'ensemble les fruits de la croissance économique et fut capable de progresser sur le plan de l'action sociale et de se confronter à la constante hausse en besoins sociaux de la population et à la demande croissante de services de qualité.

1. Une période où l'action sociale est soutenue par des pays étrangers : de 1948 à la fin des années 1970

Tout de suite après la proclamation de la République de Corée en 1948, les conditions économiques du pays étaient défavorables, voire désastreuses. Le pays figurait parmi les pays les plus pauvres du monde en raison de sa forte dépendance à l'agriculture et du peu de ressources disponibles. De plus, le pays avait subi trois années-de 1950 à 1953- d'une guerre civile tragique qui aboutit à la division de la Corée et à un marasme politique, s'ensuivit une ère de souffrance, durant laquelle la plupart des gens subirent de rudes épreuves. Jusqu'à la fin des années 1950, l'économie de la République de Corée ne se développa guère à cause de la guerre et du marasme économique qui en découlait. Avec un revenu par tête de moins de 70 dollars, le pays était loin d'être le géant économique qu'il allait devenir plus tard. Aussi longtemps que l'instabilité politique et la précarité économique persistaient, la fourniture de services sociaux à une échelle nationale ne pouvait pas grandement progresser. Le gouvernement était submergé de diverses tâches urgentes, à savoir, assurer des secours d'urgence au personnel militaire blessé, aider les réfugiés et résoudre le problème des vagabonds dépossédés qui se retrouvaient à la rue. Le gouvernement réussissait à peine à gérer les établissements sociaux tels que les orphelinats qui se sont multipliés après la guerre de Corée. En l'absence d'actions d'aide sociale, les groupes vulnérables que sont les orphelins, les veuves et les vagabonds furent logés dans des établissements d'assistance sociale ; les plus pauvres qui connaissaient des privations diverses au sein de la communauté s'appuyèrent principalement sur les aides étrangères apportées par les agences d'aide internationale et gérées par le secteur privé. En 1956, la Corée du Sud comptait un total de 603 établissements d'assistance sociale à l'échelle nationale, dont 396 orphelinats. L'aide étrangère, qui se déclinait en nourriture, vêtements et matériel médical, apportée à ces établissements et aux indigents des communautés pauvres s'élevait à un total annuel de 3,3 millions de dollars en 1955, une somme supérieure au montant total des exportations nationales annuelles aux pays étrangers.

Depuis le début des années 1960 et bien jusqu'au milieu des années 1970, les mises en œuvre consécutives des trois Plans quinquennaux pour le Développement Economique furent des succès ; ils étaient fondés sur une croissance économique rapide qui devint partie intégrante du développement et ont entraîné une hausse des revenus et une amélioration des opportunités d'emploi. Nombre de personnes furent en mesure d'améliorer leur bien-être et d'échapper à la pauvreté et au chômage. Mais, malgré la transformation rapide du pays en un Etat industriel et le besoin croissant en services sociaux, la République de Corée n'a pas fait de progrès marquants dans le domaine de l'action sociale durant cette période. En l'absence de programmes d'aide sociale menés par le gouvernement, les services d'assistance publique financés par les organisations d'aide internationale dans le secteur privé continuèrent jusqu'au milieu des années 1970. Les établissements sociaux ont même connu une baisse et étaient au nombre de 530 en 1975.

2. Première étape du Développement de l'action sociale : de la fin des années 1970 à la fin des années 1990

Depuis la fin des années 1970, l'action sociale alimentée par la croissance économique a commencé à se développer en République de Corée à l'échelle nationale. Dès lors jusqu'au milieu des années 1990, l'économie nationale a continué à croître rapidement, en s'appuyant sur un modèle orienté vers l'exportation à l'instar de plusieurs autres pays d'Asie du Nord Est. Les structures sociales dans le pays changèrent fortement en raison d'une industrialisation et d'une urbanisation vastes. En réaction à ces changements sociaux et à l'émergence de nouveaux besoins en matière de protection sociale, le pays se mit à promouvoir des programmes et des régimes de protection sociale à large échelle. Les facteurs suivants contribuèrent au développement de politiques d'assistance publique actives. Premièrement, le pouvoir économique de la nation était en hausse, il y eut une rapide accumulation des richesses en raison d'une croissance économique continue. Deuxièmement, il devenait vital de faciliter l'intégration sociale par la garantie de services sociaux et d'atteindre un équilibre dans l'interaction des politiques économique et sociale. Par conséquent, au début des années 1980, le développement de l'action sociale devint l'un des objectifs majeurs des politiques nationales

soutenues par plusieurs gouvernements successifs. Le premier plan d'action sociale à l'échelle nationale visait à garantir des soins médicaux et à promouvoir la santé de la population. En 1977, le régime d'assurance maladie nationale (NHI), une forme d'assurance sociale, concernait d'abord les établissements à large échelle qui employaient 500 personnes ou plus, puis les unités plus petites furent également couvertes au début des années 1980. La couverture du NHI s'est progressivement élargie jusqu'à couvrir toutes les personnes des zones rurales et des villes en 1989, ce qui ramenait à douze ans le temps nécessaire pour compléter l'assurance maladie nationale depuis sa mise en place. Une politique de soins médicaux destinée à procurer des services aux pauvres a également été mise en place en 1977 afin de soutenir ceux dont les moyens de subsistance étaient précaires.

Les politiques de sécurité du revenu et les programmes portant sur l'insécurité économique furent également instaurés pendant cette période. En 1988, le Service de retraite nationale (NPS) a entrepris de s'occuper des risques sociaux que sont la vieillesse, le handicap et la mort. Le NPS s'est d'abord tourné vers les employeurs ayant 100 employés ou plus puis a progressivement élargi la portée de la couverture du programme. Les programmes d'assistance publique visant à garantir la sécurité des revenus des indigents, mais aussi l'apport de céréales, l'aide alimentaire, l'assistance à l'éducation et ainsi de suite, destinés aux bénéficiaires de la Loi de Protection des moyens de subsistance (Livelihood Protection Law) ont commencé à se développer vers 1980. Les programmes de services sociaux ayant pour cibles les enfants, les personnes âgées et les personnes avec handicap ont également commencé à se développer à cette époque. A partir des années 1980, le nombre d'établissements destinés à la communauté comme les centres d'action sociale globale et les centres communautaires pour personnes âgées et pour personnes handicapées commencèrent à augmenter. Les crèches ont aussi fortement augmenté depuis 1991, date où la Loi sur les crèches fut adoptée. L'enseignement professionnel dans le domaine s'est aussi développé, puisque la certification sanctionnée par des licences était devenue un seuil important de qualification. En 1985, 2 500 travailleurs sociaux ont obtenu leur licence de travailleurs sociaux professionnels. Les travailleurs sociaux agréés ont alors occupé des postes gouvernementaux dans le domaine des services sociaux et des fonctions dans les centres d'action sociale globale. Le nombre de fonctionnaires publics spécialisés dans le domaine des services sociaux a atteint 7000 à la fin des années 1990—alors que les postes professionnels dans le secteur public n'ont été créés qu'en 1987.

3. Seconde étape du Développement de l'action sociale : de la fin des années 1990 au début des années 2010.

Reposant sur un secteur productif renforcé, les services de protection sociale garantis par les régimes publics nationaux, ainsi que les services sociaux offerts par le secteur privé, ont assuré des résultats socio-économiques positifs à tous les niveaux. Durant la période, l'économie nationale a continué sa croissance rapide et la République de Corée est ainsi passée au rang de 10^e puissance économique mondiale pour ce qui est du PIB. Avec un revenu national par tête de plus de 20 000 \$ en 2010, le pays fait maintenant partie des pays industrialisés avancés. On a également eu pour objectifs une démocratisation politique ainsi qu'une transformation économique. Le mouvement ouvrier a gagné en force durant la fin des années 1980, entraînant des requêtes pour des revenus plus élevés et pour une meilleure qualité de vie. L'action sociale figure comme un objectif crucial dans le programme politique national.

La structure de base de la réforme de protection sociale qui était faite pour transformer le pays en un Etat providence moderne, était quasiment achevée à la fin des années 1990. Pendant cette période, cinq programmes d'assurance sociale dont l'objectif était de construire une résilience et de faire face aux risques de pauvreté ont été instaurés dans le cadre du système de protection. Le NPS a été élargi afin d'inclure les lieux de travail qui ne comptaient qu'un seul employé et en 1995, il tenait compte des fermiers et des pêcheurs des communautés rurales. En 1999, le NPS était devenu universel, il couvrait toute la population du pays, y compris les employés indépendants des zones urbaines. Les régimes de sécurité des revenus comprenaient des programmes d'assurance sociale NPS comme le plan d'Assurance en cas d'accident industriel et le plan d'Assurance chômage ; ils

furent terminés soit juste avant ou juste après l'an 2000 et la population cible a été élargie pour couvrir toute personne du pays, comme le veut le principe des services sociaux universels.

La composante des soins de santé faisant partie du programme NHI a été remaniée en 2000 ; il en résulta un système à assureur unique opéré par la Corporation de l'Assurance maladie nationale qui a été instauré afin de financer les services de santé aux personnes et ce, sur le principe de solidarité et en englobant toutes les classes de personnes. En 2008, le régime d'Assurance pour les soins de longue durée aux personnes âgées a été introduit afin de garantir des services de soins de longue durée aux personnes âgées n'étant pas en mesure de vivre seule à cause de maladies chroniques, notamment la démence. En 2000, avec l'arrivée du nouveau millénaire, une garantie sociale destinée à répondre aux besoins élémentaires de toute personne qui tombait sous le niveau minimum vital a été instaurée par le biais de la législation historique de la Loi Nationale pour la sécurité des moyens de subsistance de base. Ce programme a montré que la nation avait commencé à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, en aidant les pauvres à échapper au joug de la pauvreté extrême qui les avait opprimés pendant des centaines et des milliers d'années d'histoire coréenne. Cette évolution indiquait l'achèvement de la construction d'une infrastructure de base de l'Etat providence, la dignité humaine était devenu un principe moteur de la société. Durant cette période, les programmes d'action sociale se sont développés en termes de quantité et de qualité. Non seulement le nombre d'établissements d'action sociale pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées augmenta fortement mais les types d'établissements et de programmes professionnels se sont aussi assez diversifiés.

En parallèle de l'augmentation des établissements d'action sociale, le nombre de travailleurs sociaux professionnels travaillant dans le domaine de l'action sociale a également augmenté, avec un total de 600 000 travailleurs sociaux en 2012. Les travailleurs sociaux employés dans les bureaux gouvernementaux dans tout le pays s'élèvent à environ 12 000, et 7 000 travailleurs sociaux de plus devraient être embauchés dans le secteur public dans un futur proche. Reflétant les avancées dans le domaine du service social, les dépenses en actions sociales ont aussi considérablement augmenté. Depuis 1980, les dépenses nationales pour l'action sociale ont progressivement augmenté : de 1% du PIB en 1980, 3,1% en 1990, 5,5% en 2000 à 9,4% en 2010. En supposant que la tendance de la hausse des dépenses pour l'action sociale continuera dans le futur, on prévoit que la Corée atteindra le niveau moyen des dépenses en matière d'action sociale qui est celui des pays de l'OCDE, c'est-à-dire 20% du PIB, dans les 15 prochaines années. Le pays est devenu un Etat prospère et moderne intégré à l'économie mondiale et entretient un secteur productif bien développé et un système de protection sociale efficace.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions du Comité de Gestion du CIAS.

➤ **L'Assemblée générale du Conseil International de l'Action Sociale**

L'Assemblée générale annuelle du CIAS s'est tenue à Leyde, aux Pays-Bas les 18 et 19 novembre 2013. Un éventail de questions urgentes aux yeux du Conseil était à l'ordre du jour : une mise à jour du mandat et des suggestions d'amendements à la Constitution, une cohérence dans les messages principaux portant sur les politiques sociales dans les communiqués faits aux organes intergouvernementaux, l'état des partenariats stratégiques et de la participation à diverses coalitions, ainsi que la préparation de la Conférence Mondiale conjointe à venir sur le travail social et le développement social qui aura lieu en 2014 à Melbourne. Dans sa déclaration à l'assemblée, Michael Cichon, Président du CIAS, a insisté sur le caractère urgent des défis aux yeux de l'organisation et sur quelques opportunités importantes pour les activités du CIAS qui se déploient dans le monde d'aujourd'hui. La discussion qui en découla correspondait à une réévaluation des priorités régionales des organisations affiliées au CIAS et soulignait la nécessité de trouver des solutions aux problèmes émergents majeurs auxquels le CIAS est confronté chaque jour dans son travail.

Le Conseil administratif a réaffirmé le fait que l'initiative des Socles de Protection Sociale représentait l'une des priorités principales dans les activités du CIAS aux niveaux mondial et local.

Lors des discussions, il a été noté que le CIAS jouit d'un statut d'observateur auprès de nombreuses organisations internationales (l'ONU, l'OIT, l'UNICEF, l'UNESCO et l'OMS), d'où un accès à des informations de première main en ce qui concerne le développement des mesures politiques au sein des organisations qui ont une influence prépondérante sur les mesures en matière de politique sociale mondiale. Les réunions des Nations Unies et les agences des Nations Unies nous offrent l'opportunité de construire un réseau de personnes soutenant notre cause parmi les gouvernements nationaux, résultat que nous aurions difficilement atteint autrement. Il s'agit là d'un passage obligé afin de faire avancer le débat mondial en cours sur les objectifs de développement pour l'après-2015 et afin de faire entendre notre message collectif.

Le CIAS participe activement au Conseil de coopération inter-institutions pour la protection sociale qui a été créé sur ordre du G20. Il est présidé par l'OIT et par la Banque Mondiale et se compose de 20 agences des Nations Unies, de donateurs bilatéraux et d'un certain nombre d'ONG. même s'il n'en est qu'à ses débuts et qu'il est difficile de prévoir l'efficacité qu'il aura un jour, il reste pour l'instant le seul mécanisme inter-institutions en matière de coordination qui permette de présenter et d'examiner toutes les activités des agences internationales en matière de protection sociale. Nous nous efforçons de rendre notre participation au Conseil la plus significative et la plus efficace possible.

Le CIAS est un membre fondateur actif de la Coalition Mondiale des Socles de protection sociale, qui nous met en lien avec plus de 60 organisations travaillant aux questions de politiques sociales. La Coalition cherche à promouvoir et à suivre la mise en œuvre des Socles de protection sociale, ce qui est au cœur de nos objectifs en matière de politique mondiale, et ce dans le plus de pays possible.

Le CIAS partage un Programme mondial pour le Travail social et le Développement social avec nos partenaires traditionnels—l'Association internationale des écoles de travail social (IASSW-AIETS) et la Fédération Internationale des Travailleurs sociaux (IFSW) --, ce qui offre également la possibilité d'organiser une conférence mondiale biannuelle d'importance majeure. Le CIAS collabore avec d'autres partenaires afin de mettre en œuvre les engagements établis dans le Programme mondial en créant l'Observatoire Mondial conjoint. La troisième Conférence mondiale conjointe aura lieu à Melbourne en Australie en juin 2014. Une mise à jour de l'avancée des préparatifs et des modalités de participation a été remise au Conseil administratif.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, le CIAS s'efforce d'améliorer la visibilité de ses activités à travers le monde, de promouvoir des partenariats stratégiques et d'intensifier les efforts de sensibilisation. La Newsletter sur la Coopération Mondiale publiée par le CIAS est en train d'être réorganisée afin de mieux refléter les activités nationales, régionales et internationales qui présentent un intérêt pour les membres. On prévoit une plus grande formation pour les organisations membres concernant les questions politiques mondiales, notamment pour les socles de protection sociale.

Le Conseil administratif a arrêté des décisions spécifiques concernant la nouvelle orientation stratégique du CIAS, des questions importantes d'ordre financier, des activités de recherche, le site web ainsi que d'autres sujets.

➤ **Le programme de développement pour l'après 2015: le rôle des parlements**

Alors que les engagements majeurs pour le développement sont sur le point d'arriver à échéance, le thème de l'Audition parlementaire annuelle organisée conjointement par l'Union

Interparlementaire et par les Nations Unies à la mi novembre au Siège des Nations Unies à New-York a été la contribution parlementaire à apporter au débat en cours aux Nations Unies et dans les capitales à travers le monde au sujet du programme de développement pour l'après 2015. Intitulée « **Repenser le développement durable : en quête d'un agenda mondial transformationnel en 2015** », l'Audition parlementaire avait pour objectif d'intégrer directement les points de vue des parlementaires dans les délibérations actuellement menées à l'ONU par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (ODD).

La réunion a traité du rôle des parlements dans la mise en œuvre des nouveaux engagements pris en matière de développement durable sous la forme d'un programme universel applicable aux pays développés comme aux pays en voie de développement. Quatre sessions principales de la rencontre se sont penchées sur des enjeux comme par exemple le nouveau modèle économique pour le développement durable : l'égalité hommes-femmes comme pilier du développement ainsi que la formulation d'un nouvel objectif en matière de politiques ; la place de la « gouvernance démocratique » pour le développement durable dans les nouveaux objectifs ; et le rôle central que les parlements peuvent jouer dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement pour l'après 2015.

Au cours de la rencontre, les intervenants ont souligné le besoin d'une stratégie orientée vers l'éradication de la pauvreté, l'égalité hommes-femmes, la gouvernance démocratique et un rôle législatif plus fort dans le processus décisionnel. Ils étaient favorables à un nouveau modèle de développement ancré dans le bien-être des êtres humains et étaient favorables au renforcement indispensable de l'idée que l'égalité des genres est une dimension qui doit nourrir chacun des objectifs d'un programme de développement à venir. Dans son message adressé aux participants, le Secrétaire Général de l'ONU a souligné le rôle crucial que les parlements jouent dans les efforts menés en vue d'atteindre les OMD.

Pour plus de détails : <http://www.ipu.org/splz-e/unqa13.htm>

➤ **Ressources et liens utiles**

Le Rapport Mondial sur les Sciences Sociales de 2013 intitulé « Changements environnementaux globaux » a été lancé le 15 novembre 2013 au Siège de l'UNESCO à Paris. Co-publié par l'UNESCO, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et le Conseil International en Sciences Sociales (CISS), le Rapport rassemble 100 articles écrits par 150 auteurs de 41 pays à travers le monde, afin de tenter de faire face à la complexité et à l'urgence des changements environnementaux mondiaux et à la transformation sociale. Faisant le bilan de la capacité des sciences sociales dans la recherche sur le changement environnemental global et sur les conséquences des changements environnementaux globaux pour la société, les auteurs associent conditions et visions des changements avec l'idée de cohérence dans un monde en rapide évolution. Les responsabilités et les défis éthiques auxquels on est confronté lorsque l'on traite des changements environnements globaux trouvent leurs solutions parmi les nouvelles approches de la gouvernance et du processus décisionnel. Les auteurs considèrent que les impacts du changement climatique ne peuvent être saisis sans comprendre le contexte humain dans lequel ils se révèlent. Les sciences sociales doivent par conséquent resituer le changement climatique et le changement environnemental global comme des changements fondamentalement sociaux et non de simples problèmes physiques.

Pour plus de détails :

<http://www.unesco.org/new/en/social-and-human-sciences/resources/reports/world-social-science-report-2013/>

Dans un rapport récemment publié et intitulé *Les Perspectives économiques en Asie du Sud - Est, en Chine et en Inde édition 2014-dépasser le piège des salaires moyens*, l'OCDE prévoit que la croissance dans la région va rester solide à moyen terme, s'appuyant sur une hausse constante de

la demande intérieure. Dans l'ensemble, les économies émergentes de la région devraient connaître une hausse de 6,9% par an sur la période 2014-2018, un rythme solide, quoique plus lent que les 8,6% enregistrés avant la crise financière mondiale. Cette thématique spécifique de l'édition 2014 est consacrée aux priorités en matière de mesures politiques visant à atteindre une croissance qui dépasse le « piège du salaire moyen » au sein de l'Asie émergente. Pour plus de détails : <http://www.oecd.org/site/seao/>

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :

Adresse : ICSW, P.O. Box 28957, ICSW, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,
Entebbe, Ouganda

Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150

Email : szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org

Site web www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail